



## ALGERIE

Même législation que celle de la République française.  
— Voir ci-après.

## ALLEMAGNE (EMPIRE D')

BADE.— BAVIÈRE.— FRANCFORT.— HANOVRE.— SAXE.  
WURTEMBERG, ETC. — ALSACE-LORRAINE.

25 MAI 1877. — LOI sur les brevets d'invention

### SOMMAIRE ALPHABÉTIQUE

(Les numéros renvoient aux articles).

Bureau des brevets, 13 à 20 et page 26, 1 à 21.	Droits du brevet, 4 et 5.
Cession, 6.	Durée, 7.
Compétence, 12, 31 à 33 et 37.	Echantillons (voir Documents).
Contrefaçon, 34, 40.	Etrangers, 12.
Date, 7, 22.	Examen, 22, 24.
Déchéance, 11.	Expiration, 9.
Déclaration (voir Documents).	Exploitation (mise en), 11.
Découverte (voir Invention).	Frais et dépens, 25, 30 à 32.
Délivrance du brevet, 26.	Formalités de la demande, p. 30.
Demande (voir Documents).	Importation, 12.
Description (voir Documents).	Inspection, 19, 23.
Dessins (voir Documents).	Inventeur, 3.
Dispositions transitoires, 41 à 44.	Invention, 1.
Documents pour la demande, 20 et p. 30.	Irrégularités, 21.
	Mandataire, 12, 19.
	Modèle (voir Documents).